

## INFORMATIONS VOYAGE ECOSSE

- Le premier chèque sera encaissé lundi 12 novembre.
  - Le montant du voyage s'élève à 500 euros. Comme pour l'Irlande, il dépasse en fait les 500 euros car nous souhaitons proposer aux élèves un maximum de visites. Nous allons donc mener quelques actions pour combler la différence (le bénéfice de la vente des DVDs du voyage en Allemagne en fait déjà partie).
  - Il reste donc 420 euros à régler en 5 mensualités de 84 € si vous le souhaitez. Afin de faciliter la comptabilité, nous aimerions que vous nous fassiez parvenir tous les chèques en même temps (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame, datés du jour de la signature). Les chèques seront bien évidemment encaissés au fur et à mesure (de décembre à avril, vers le 12). Merci de votre compréhension. Vous pouvez, si vous préférez, payer en moins de mensualités.
  - Le dossier administratif a été distribué, veuillez compléter l'autorisation de sortie du territoire en indiquant la date du 30 juin 2019 pour le 3) et sans oublier la ligne « par » dans le 5). C'est souvent « préfecture de .... (Erreurs souvent repérées lors de précédents voyages). La photocopie recto verso de responsable légal est indispensable.
- Afin d'éviter les photocopies supplémentaires (livret de famille + CNI) si vous ne portez pas le même nom que votre enfant, je vous conseille, mesdames, de faire remplir l'autorisation par le père !! Si c'est possible.
- Petite aide ! Pour la fiche sanitaire de liaison, vous trouverez les dates de vaccinations à la fin du carnet de santé de votre enfant. Sous la rubrique « vaccinations antipoliomyélitique – antidiphthérique - antitétanique... » pour le DT Polio OU Tetracoq et « Vaccinations antirougeoleuse – antirubéolique ... » pour le ROR (Rubéole-Oreillons-Rougeole), les plus importantes.
  - Pouvez-vous également vérifier la date de validité de la carte d'identité de votre enfant. Si votre enfant n'a pas de CNI, il faut retirer un dossier dans certaines mairies (Ribérac, Montpon, Mussidan ... cf lien (<http://www.dordogne.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite>) ou faire une pré-demande en ligne : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>).
  - Pensez aussi à la carte européenne d'assurance maladie (à demander à la CPAM ou autre, possible par internet (dates du voyage : 4 au 11 juin 2019, destination : Ecosse)). Vérifiez bien la date si vous en possédez déjà une.
  - Vous avez encore le temps mais il faudra penser à demander des Livres Sterling (£) à votre banquier
  - Il est nécessaire d'avoir un adaptateur afin de brancher les éventuels appareils électriques. Cet appareil est en vente dans les magasins de bricolage, le plus basique est suffisant.



Je crois que c'est tout pour aujourd'hui ...